

Je serai sûrement excusé de signaler spécialement la situation dans ma propre province du Nouveau-Brunswick, parce que dans cette province la pollution est un problème très difficile à résoudre. Il comporte des questions de compétences. A ce sujet, j'attire l'attention de la Chambre et du motionnaire sur le fait que le Nouveau-Brunswick a deux rivières, la rivière Saint-Jean et la rivière Sainte-Croix, qui toutes deux peuvent être considérées des rivières internationales. A ce titre, elles relèvent de la Commission conjointe internationale. Comme deux pays participent à cet organisme, les problèmes de compétence sont à peu près doublés.

La rivière Saint-Jean sépare l'État du Maine et la province du Nouveau-Brunswick pour pénétrer dans notre province par la ville d'Edmunston. La rivière est alors internationale puisqu'elle sert de frontière entre le Nouveau-Brunswick et le Maine. Environ 50 milles plus loin, la rivière coule entièrement dans le territoire du Nouveau-Brunswick, mais plus en amont, près de sa source, ses deux rives sont dans le Maine.

La rivière parcourt environ 100 milles dans le Nouveau-Brunswick parallèlement à la frontière. De petits cours d'eau qui émanent de l'État du Maine viennent se déverser dans la rivière Saint-Jean dont les eaux sont polluées, règle générale, par les usines de l'État du Maine. La pollution gagne un très grand nombre de ces petits affluents de la rivière Saint-Jean et consiste en partie des eaux-vannes régulières des petites villes et en partie des déchets des usines de transformation d'une espèce ou d'une autre.

Je mentionne ce fait pour bien montrer à la Chambre les grandes difficultés d'ordre juridique auxquelles il faut faire face ici, mais je n'ose prétendre qu'il s'agit là d'une situation unique. Toutefois, le Canada partage avec les États-Unis une frontière de 4,000 milles qui est constituée en grande partie par les cours d'eau.

Avant de terminer, je voudrais parler des conditions qui nuisent à la rivière Sainte-Croix, cours d'eau international dans presque toute sa longueur. Nous nous efforçons de préserver les pêcheries de saumon qui s'y trouvent, mais comme plusieurs villes se trouvent des deux côtés de la frontière, le long de la rivière, il est extrêmement difficile d'améliorer et de rétablir les pêcheries de saumon, car une foule de problèmes de compétence se posent.

Les habitants de la ville de St. Stephen, sur la rive du côté du Nouveau-Brunswick, souhaitent vivement y parvenir, car la pollution à cet endroit-là est un scandale. Une usine de

pâte à papier se trouve en amont, à environ 15 milles, et déverse ses déchets dans la rivière. Juste en face, sur la rive du côté du Maine, se trouve Calais. Un peu plus en amont se trouve Milltown, du côté du Nouveau-Brunswick. Ensemble, ces villes comptent environ de 15,000 à 20,000 habitants, dont la moitié habitent le Maine et l'autre moitié le Nouveau-Brunswick; tous ces gens-là sont groupés dans cette petite région.

Même si, à cause de cela, il est difficile de trouver une solution, cela ne veut pas dire qu'il faille ne rien faire. C'est le rôle du gouvernement de s'occuper de ce genre de problèmes. Cependant, comme les gouvernements fédéral et provincial doivent d'abord s'entendre et que les municipalités et les deux pays doivent aussi participer aux pourparlers, on voit facilement que la tâche est loin d'être aisée.

L'été dernier, une conserverie avait pollué à tel point l'une des rivières qui traverse le comté de Carleton que les automobilistes, sur la route qui longe la rivière, montaient la glace de leur voiture pour éviter cette pestilence. Les habitants de la petite ville de Centreville ont tout fait pour inciter les autorités du Maine, à intervenir, car l'usine se trouve du côté américain, mais en vain. Ils ont donc décidé de s'arroger la compétence en construisant un barrage en travers de la rivière, entre le Nouveau-Brunswick et le Maine. On leur fit don d'un bulldozer et ils érigèrent un barrage. Ils endiguèrent l'eau et la repoussèrent dans le Maine. Ils ne reçurent du secours que quelques semaines plus tard. Ils démolirent alors ce barrage. Je m'y rendis avec un groupe assez imposant—quelque 800 ou 1,000 personnes. Ces gens érigèrent un monument en l'honneur des constructeurs du barrage. Ce monument est encore là, mais aucun nom n'y est inscrit. J'admets qu'il constitue un symbole de la frustration qu'on éprouve à l'encontre de la pollution.

● (5.20 p.m.)

Certes jamais la pollution n'a retenu suffisamment l'attention des gouvernements à quelque échelon que ce soit. Le député d'Esquimalt-Saanich (M. Anderson) mérite des félicitations pour avoir signalé cette question à la Chambre. Maintenant qu'il en a parlé, certains de nos gouvernements réagiront peut-être à ses propositions et prendront des dispositions qui bénéficieront aux régions du pays atteintes par la pollution.

M. Randolph Harding (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, puis-je dire quelques